BourbonLarchambault
Chantelle
Chevagnes
Dompierre / Besbre
Le Montet
Lurcy-Lévis
Moulins Ouest
Moulins Sud
Neuilly-Le-réal
Souvigny
St-Pourçain/sioule
Varennes-Sur-Allier
Yzeure

Député de la 1ÈRE circonscription de l'Allier

LETTRE
de Guy Chambefort et Xavier Cadoret

N°9- Avril 2016

ÉDITO

SE RASSEMBLER,
pour faire gagner notre territoire

La Belgique a été frappée par le terrorisme islamiste. L'Europe est à nouveau en deuil et la France soutient le peuple belge.

Les attentats perpétrés sur ce sol ami font nécessairement échos à ceux qui nous ont frappés.
Il faut rappeler que nous sommes encore dans l'état d'urgence. Nous avons adopté des mesures pour le renforcer. Mais la France ne peut agir seule ; la réponse doit être également européenne.

En effet, l'espace de liberté doit aussi être un espace de sécurité. Le Personnal Name Record (PNR) est un fichier recensant l'identité de tous les passagers des avions présents dans l'espace européen. Il est temps de l'adopter. Cet outil, qui traine en longueur au Parlement européen, y sera à nouveau débattu ce mois-ci. Il permet de détecter des comportements inhabituels, tels que l'achat d'un aller simple pour une destination sensible, un vol réservé à la dernière minute ou un parcours à escales multiples afin de brouiller les pistes.
Plusieurs pays ont déjà mis en place leur système de PNR : les Etats-Unis ont passé des accords avec le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.
En France, depuis 2013, les données PNR peuvent être exploitées par de nombreux services de police et de renseignements. Mais ce n'est pas suffisant et nous avons perdu assez de temps. Il faut agir sur le renforcement des contrôles aux frontières et le vote du PNR européen est indispensable.

La lutte contre le terrorisme sera un long combat contre la radicalisation. Nous devons nous donner tous les moyens pour gagner cette guerre.

Par ailleurs, la proposition de loi (PPL) relative à la prévention et à la lutte contre les incivilités, contre les atteintes à la sécurité publique et contre les actes terroristes dans les transports collectifs de voyageurs a été adoptée à l'unanimité par le Parlement le 9 mars.

Elle vise la consolidation juridique des capacités d'action des services de Sûreté des opérateurs de transport pour leur permettre à la fois de prévenir des risques d'atteinte grave à l'ordre public et à la sécurité des usagers, et de mieux lutter contre la fraude.

Initialement focalisée sur la lutte contre la fraude, cette PPL a été enrichie d'un volet «prévention des actes terroristes» à la suite de l'attentat avorté du Thalys en août dernier.

Cette PPL ne peut pas garantir un risque zéro en matière de terrorisme mais elle peut contribuer à le réduire.

Il s'agit de protéger nos concitoyens au maximum dans des modes de transport de masse comme le train qui transporte 2,5 milliards de voyageurs par an (contre 140 millions pour l'avion), sans pour autant sacrifier nos libertés individuelles, dont celle fondamentale d'aller et venir.

Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris cédex 07SP

Permanence
23, place Jules Ferry - 03400 Yzeure
T. 04 70 20 23 68 - Fax. 04 70 46 10 81
guy.chambefort@orange.fr

www.guy-chambefort.fr

- À L'ASSEMBLÉE NATIONALE -

LES QUESTIONS ECRITES

QE 93622 publiée au JO le 01/03/2016
J'attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la mise en place de moyens afin de lutter contre les fausses cartes de stationnement réservées aux handicapés et notamment la présence de cartes (GIG et GIC) qui ne sont plus autorisées, ayant été remplacées en 2000 par une carte européenne.

QE 93684 publiée au JO le 01/03/2016
J'attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les dispositions de l'arrêté du 17 décembre 1954 fixant le tarif à utiliser pour déterminer la valeur de rachat et de conversion des rentes d'accident du travail non causé par un tiers.

LES DERNIÈRES PROPOSITIONS DE LOI QUE J'AI CO-SIGNÉES

Proposition de loi N° 3481 relative au renforcement du dialogue environnemental et de la participation du public

Proposition de loi N° 3482 organique relative à la nomination du président de la Haute Autorité de la participation du public

Proposition de loi N° 3465 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias

Proposition de résolution N° 3342 sur les travaux conduits par les institutions européennes relative au Conseil européen des 17 et 18 décembre 2015

Proposition de loi N° 3333 pour une législation sur le financement des campagnes électorales et des partis politiques rénovée

Proposition de loi N° 3303 organique pour une législation sur le financement des campagnes électorales et des partis politiques rénovée

Proposition de résolution N° 3304 sur les travaux conduits par les institutions européennes relative à la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à des mesures structurelles améliorant la résilience des établissements de crédit de l'Union européenne

Proposition de résolution N° 3284 sur les travaux conduits par les institutions européennes relative au cycle de vie des produits et à l'économie des ressources

Proposition de résolution N° 3219 en application de Article 34-1 de la Constitution pour accéder, au-delà de la COP 21, à une société bas carbone

PROJET DE LOI RENFORÇANT LA LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT, ET AMÉLIORANT L'EFFICACITÉ ET LES GARANTIES DE LA PROCÉDURE PÉNALE

L'efficacité de la protection des citoyens ne pouvant reposer à moyen terme sur le recours à des mesures que des circonstances exceptionnelles justifient, l'état d'urgence vise à assurer la transition jusqu'à la mise en place de dispositions pérennes de droit commun permettant d'adapter notre droit à la menace terroriste.

Tel est l'objet du projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale. Adopté en séance publique le 1er mars, il renforcera les moyens dont disposent les autorités judiciaires et administratives pour lutter efficacement contre le terrorisme et le crime organisé.
La loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement a accru et encadré les possibilités de recueil du renseignement.

Cet arsenal de prévention doit être complété par un volet judiciaire.

Ce projet de loi a également pour objectif de simplifier la procédure pénale qui est devenue très formaliste sans être davantage protectrice au regard des exigences conventionnelles, notamment celles du droit à un procès équitable.

Ce projet de loi permet par ailleurs de renforcer les équilibres de notre procédure pénale, entre les procédures administratives et judiciaires d'une part, entre les magistrats du siège et du parquet, et entre ces derniers et les enquêteurs de la police judiciaire d'autre part.
Ainsi, la procédure pénale doit faire l'objet d'une réforme, motivée tant par un besoin légitime de justice et de sécurité devant les menaces diverses que par le renforcement des garanties, des droits et libertés, tout cela dans des perspectives de simplification et de lisibilité des règles garantissant leur efficacité.

- EN CIRCONSCRIPTION -

CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES

10/01 : AG des ACPG-CATM à Avermes
21/01 : Remise officielle du drapeau UNPRG au groupement de gendarmerie de l'Allier du secteur de Moulins
24/01 : AG de l'UNRPA

INAUGURATIONS

14/01 : pose de la première pierre du Centre Social Rural de Souvigny
02/02 : inauguration du Centre Leclerc des Portes de l'Allier, Avermes
05/02 : Inauguration de la Foire Exposition de Moulins
27/02 : Inauguration du 2ème salon du chocolat à Moulins

EVÈNEMENTS

Les vœux : Présence aux vœux : Municipalités de Billy, Bourbon l'Archambault, Fleuriel, Montilly, Villeneuve-sur-Allier. Communauté de Communes « Val de Besbre – Sologne Bourbonnaise à Diou. Préfet de l'Allier, Moulins.
14/01 : Galette des Rois du Comité de Jumelage Yzeure-Bendorf
15/01 : Audience solennelle de rentrée du TGI de Moulins
24/01 : AG du Cercle Philatélique Bourbonnais à Yzeure
28/01 : Inspection de l'escadron départemental de la sécurité routière à Yzeure
29/01 : Soirée des partenaires du Football Féminin d'Yzeure
30/01 : 23ème salon avicole de Saint-Pourçain-sur-Sioule
03/02 : Remise du livret d'accueil aux nouveaux français à la Préfecture
06/02 : AG de l'Association pour le Don de Sang bénévole de l'Agglomération Moulinoise
07/02 : Thé dansant organisé par les Restos du Cœur de Moulins et Yzeure
08/02 : Conférence-débat organisée par la section PS de Moulins

AG des ACPG-CATM

21/02 : cérémonie du 100ème anniversaire du début de la bataille de Verdun au square Général Leclerc à Moulins, puis AG de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés
27/02 : inauguration du 2ème salon du chocolat à Moulins
04/03 : cérémonie de passation de commandement au Centre de première intervention de Bessay-sur-Allier
12/03 : visite officielle du Concours agricole de Varennes-sur-Allier
18/03 : inauguration du 3ème concours européen de maréchalerie à la MFR de Saligny-sur-Roudon
19/03 : cérémonie de commémoration de la journée nationale à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et de combats en Tunisie et au Maroc à Yzeure puis Moulins.
L'après-midi, hommage à l'acteur et réalisateur Daniel Duval à Chevagnes

Inauguration du Centre LECLERC

LES RÉUNIONS PUBLIQUES

LE 28 JANVIER À COULEUVRE

Avec Xavier Cadoret, nous avons répondu au questionnement des participants sur de nombreux sujets d'actualité. J'ai précisé plusieurs points de la loi NOTRe et expliqué que la ruralité représente une chance pour le territoire. J'ai aussi mentionné les compétences des EPCI notamment sur l'eau potable et l'assainissement. Xavier Cadoret s'est exprimé sur la place de la poste dans les petites communes et l'avenir des maisons de services au public. Il a mis en évidence la politique dangereuse de la droite qui remet en cause la gratuité des transports dans la région, supprime les aides aux associations. Elle condamne ainsi de nombreux emplois et met en difficulté l'économie du tourisme. Il s'est exprimé sur les portiques, installation dangereuse et inconséquente qui produira des files d'attente interminables devant les lycées. Il a aussi répondu aux questions sur l'économie et le chômage. La réunion s'est terminée par des échanges sur la défense.

Réunion publique à Avermes

LE 2 MARS À AVERMES

J'ai évoqué le projet de loi travail pour lever un certain nombre d'incompréhensions et répondre à toute une série de fausses informations. Des rencontres bilatérales avec les organisations syndicales et professionnelles viendront compléter les travaux préparatoires qui sont engagés depuis près d'un an. J'ai insisté sur le fait que le texte sera soumis à l'Assemblée nationale et au Sénat pour discussion, amendement, et vote. J'ai également fait un point sur les problèmes agricoles. À un interlocuteur qui s'interroge sur mon optimisme, je réponds « si on n'est pas optimiste, on ne fait pas de politique! ». Cependant, s'il est un sujet où je suis moins optimiste, c'est celui des affaires internationales, avec des conflits comme en Syrie où le nombre d'acteurs hypothèque une proche résolution. J'ai aussi fait un point, sur, entre autres, la reprise de la gestion du RSA par l'Etat annoncée pour 2017 ; le calendrier tenu pour les travaux routiers (RN, RCEA) ; les grandes intercommunalités, …

Je suis intervenu auprès d'Axelle LEMAIRE, Secrétaire d'Etat chargée du Numérique, afin d'accélérer les travaux pour l'amélioration de la couverture mobile du territoire. En effet, la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques vise à imposer aux opérateurs téléphoniques de relier au réseau 3G (téléphonie et internet mobile) toutes les communes qui ne sont pas couvertes. Cette loi indispensable aux communes rurales, répond aux problématiques économiques et sociales actuelles. Un premier recensement de communes non couvertes a été effectué. D'autres collectivités sont également concernées par la faiblesse de leur réseau. De nombreux élus de ma circonscription, informés par la mobilisation du gouvernement sur ce sujet m'ont fait part de leurs difficultés. Il est impossible de recevoir ou passer des appels depuis le bourg-centre de certaines communes alors qu'elles n'ont pas été recensées en zone blanche.

- ACTUALITÉS -

LA FRANCE, TERRE D'ASILE ?

Le droit d'asile est un des droits fondamentaux de la France, si bien qu'il est écrit dès le préambule de la Constitution :

> **« tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République».**

Valeur historique de notre pays, le droit d'asile découle également des engagements internationaux de la France, en particulier de la convention de Genève sur les réfugiés du 28 juillet 1951 et du droit de l'Union européenne.
Eurostat a publié les chiffres 2015 de la demande d'asile en Europe. L'an dernier, 1.265.600 primo-demandeurs d'asile ont introduit une demande de protection sociale dans les Etats membres de l'Union européenne, soit plus du double du nombre enregistré en 2014. La Syrie est le premier pays d'origine des arrivants.

En 2015, l'Allemagne a représenté, à elle seule, 35% du total des primo-demandeurs d'asile ; elle est suivie par la Hongrie (14%), la Suède (12%), l'Autriche (7%) et l'Italie (7%).

Et la France dans tout ça ?
La lecture du rapport Eurostat montre clairement que la situation de la France, qui se flattait d'être le second pays au monde pour la demande d'asile, après les Etats-Unis, n'a plus rien à voir aujourd'hui. La France n'arrive plus qu'au sixième rang européen, avec une progression de 20% du nombre de demandes l'an dernier. Cette hausse est huit fois inférieure à celle de l'Allemagne, seize fois inférieure à celle de la Hongrie et 41 fois inférieure à celle de la Finlande...

La France est donc à la traîne, même si elle s'est engagée auprès de l'UE à accueillir 30.000 réfugiés en 2017. Clermont-Ferrand fait partie des communes qui ont répondu à l'appel de B. CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur. La ville a accueilli 7 familles en provenance de Jordanie début Novembre 2015. Plusieurs autres villes ont ouvert leurs portes. Dans notre département, des réfugiés ont été accueillis à Varennes-sur-Allier. Entre départs volontaires et réorientations vers des centres d'accueil pour demandeurs d'asile notamment, il en resterait moins de 150, qui rappelons-le, sont accueillis temporairement.

Reste la situation de Calais à terminer de stabiliser. Le gouvernement n'a pas d'autre objectif que de mettre à l'abri des personnes en situation de grande détresse. Pour rappel, le gouvernement a investi 18 M€ pour la protection des migrants, ceci afin de proposer un meilleur accueil des migrants et des demandeurs d'asile.

Par ailleurs, en 2015, 28 filières de passeurs ont été démantelées à Calais, représentant 700 individus, soit deux fois plus qu'en 2014; à Grande-Synthe, 25 filières ont été démantelées depuis un an; au total en France, ce sont 251 filières clandestines qui ont été stoppées.

Des mesures concrètes pour agir sur la surproduction des filières agricoles

Sur la base des propositions françaises portées par Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, et partagées par une majorité d'États membres, le commissaire européen s'est engagé à mettre en œuvre des mesures fortes pour lutter contre la surproduction, cause principale de la crise des filières d'élevage en Europe.

Il a ainsi acté la pertinence du déclenchement, pour la première fois, de l'article 222 du règlement 1308/2013 «organisation commune de marché «, permettant aux opérateurs de déroger au droit de la concurrence pour limiter temporairement la production.
S'agissant des mécanismes d'intervention et compte tenu de ce qui est constaté ces derniers mois, la Commission a décidé de doubler les plafonds d'intervention pour la poudre de lait et le beurre (ceux-ci sont aujourd'hui respectivement de 109 000 tonnes et 50 000 tonnes). Cette augmentation du plafond permettra de faire face à l'augmentation de la production en cours, le temps que la mesure de limitation de la production soit mise en œuvre et produise ses effets.
Comme le souhaitait la France, la Commission a également pris l'engagement de remettre en place dans l'année, des mesures de stockage privé pour le porc. Elle a également indiqué qu'à l'instar de ce qui existe dans le secteur laitier, un observatoire sur les viandes bovines et porcines sera mis en place.

S'agissant des mesures destinées à favoriser l'export la Commission s'est engagé à proposer un nouvel outil européen de garantie pour couvrir les risques financiers pris par les entreprises.

Enfin, la banque européenne d'investissement jouera pleinement son rôle pour aider les agriculteurs ainsi que les entreprises à investir dans des projets innovants ou structurants.

En marge du Conseil, la Commission a donné un accord de principe à la France pour expérimenter l'étiquetage de l'origine des viandes et du lait dans les produits transformés.
Le ministre a déclaré : «Le Conseil d'aujourd'hui marque une prise de conscience à l'échelle de toute l'Europe de la gravité de la situation et de la nécessité d'agir vite pour endiguer la crise. Le commissaire a pris acte de l'utilité de permettre aux acteurs d'assumer leur responsabilité dans la régulation temporaire de l'offre par dérogation aux règles de la concurrence et je salue cette évolution.»

La voix de la France partagée par de nombreux pays européens a été entendue, et à travers elle, la nécessité de rétablir un équilibre indispensable entre l'offre et la demande.

RÉUNION PUBLIQUE COMPTE-RENDU DE MANDAT

LE 7 AVRIL 2016

SALLE CHATEAU BIGNON DE BOURBON-L'ARCHAMBAULT à 20h30

Thèmes : Défense / Réforme du droit du travail / Politique agricole / Affaires Internationales

PROJET DE LOI TRAVAIL

La réforme du droit du travail est préparée depuis l'automne 2015. Elle sera examinée début avril en commission et soumise au Parlement courant mai. Le projet de loi (PL) travail n'a qu'un seul et unique but : sortir notre société de la précarité. Après le dialogue avec les partenaires sociaux, le texte, amélioré, peut connaître un nouveau départ, sans renoncer à son ambition.

Le PL va améliorer la situation des travailleurs en agissant autour de 4 axes :

• Renforcer le rôle des partenaires sociaux dans l'élaboration des règles appliquées au travail.
Il va falloir créer une nouvelle architecture du code du travail, pour donner une plus grande place à la norme négociée entre partenaires sociaux dans le droit du travail, sans toucher aux droits fondamentaux des salariés.

Le projet de loi amorce cette refondation par :

1) l'identification du socle des droits fondamentaux des travailleurs, défini par le comité Badinter (caractère de droit commun du contrat à durée déterminée, nécessité de justifier tout licenciement par un motif réel et sérieux, responsabilité de l'employeur en matière de sécurité et de formation des salariés, ...)

2) la responsabilité des partenaires sociaux dans la définition des règles relatives à l'organisation et au temps de travail, dans des limites définies par la loi, sans remettre en cause en particulier la durée légale.

Il est aussi important de renforcer la légitimité des accords d'entreprises par le déploiement progressif de la règle de l'accord majoritaire (accord signé par des organisations syndicales représentant au moins 50% des suffrages exprimés par les salariés, contre 30% aujourd'hui) et l'introduction d'un principe de consultation des salariés pour les accords signés par des organisations représentant au moins 30% des salariés. Ces nouvelles règles concerneront d'abord l'organisation du travail.
La formation et les moyens des syndicats seront améliorés en augmentant de 20% les heures de délégation des délégués syndicaux et en protégeant les bourses de travail.

• Donner une plus grande visibilité aux entreprises, notamment aux TPE/ PME, pour favoriser l'embauche en CDI et créer des emplois grâce à :
- l'application d'un barème indicatif pour les licenciements jugés sans cause réelle et sérieuse, afin de réduire l'insécurité juridique liée à un contentieux éventuel ;
- l'incorporation dans la loi des motifs de licenciement économique reconnus par la jurisprudence ;
- la création d'un service d'appui aux entreprises de moins de 300 salariés.

• Créer de nouvelles protections pour les salariés précaires et les jeunes.
L'instauration du compte personnel d'activité (CPA) va permettre à tous les actifs de capitaliser des droits tout au long de leur parcours professionnel. Ces droits seront attachés aux personnes. Par ailleurs, un capital formation pour les jeunes décrocheurs et les demandeurs d'emploi peu qualifiés va être créé. L'engagement citoyen sera valorisé en permettant de créditer le CPA des personnes bénévoles ou volontaires. Pour s'adapter à l'évolution du monde du travail avec le développement du numérique, un droit de déconnexion va être créé : il s'agit de garantir l'effectivité du temps de repos et le développement du télétravail.

• Généraliser la garantie jeunes dès 2017, notamment pour les jeunes faisant face à des difficultés d'insertion professionnelle.

Cette loi sera une grande réforme sociale, qui transformera en profondeur le droit du travail pour favoriser la compétitivité et l'emploi, en s'appuyant sur le dialogue social, tout en améliorant les droits des salariés et des actifs.

Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris cédex 07SP

Permanence
23, place Jules Ferry-03400 Yzeure
T.0470202368-Fax.0470461081
guy.chambefort@orange.fr

www.guy-chambefort.fr

- LE MOT DE XAVIER CADORET -

Xavier Cadoret est membre du Conseil de l'Europe depuis 2010.
Il appartient à la Commission de suivi de la Charte européenne de l'Autonomie locale dans les pays membres et de l'Observation des élections.

30ÈME SESSION DU CONGRÈS : ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE, ET DIALOGUE INTERCULTUREL AU CENTRE DES DÉBATS

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe se réunit 2 fois par an en session pour traiter de sujets qui intéressent directement nos collectivités locales dans les 47 pays membres.

Les membres du Congrès se sont réunis fin mars, à Strasbourg, à l'occasion de leur 30ème session placée sous le thème annuel «l'éthique et la transparence aux niveaux local et régional».
Un aperçu de la situation en Europe dans ce domaine a été présenté et le Congrès a débattu de la transparence des marchés publics. Dans le contexte de crise actuel, le Congrès a examiné la question de l'intégration des migrants au niveau local ainsi que « les situations de déplacements internes : la face cachée de la crise des réfugiés».

J'ai aussi participé à un débat sur le rôle des pouvoirs locaux dans la lutte contre la traite des êtres humains ainsi qu'un débat sur « le défi de la création de sociétés interculturelles au niveau local », au cours duquel la stratégie du Congrès pour combattre la radicalisation dans les villes et régions a été présentée.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité de suivi de l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale, le Congrès a examiné les rapports relatifs à la situation de la démocratie locale et régionale en France et en République Slovaque en présence des ministres concernés, et a tenu un débat sur le dialogue postsuivi, en particulier en Arménie, Géorgie et Ukraine. Une recommandation sur l'observation des élections en Ukraine (25 octobre 2015) a été présentée pour adoption et les membres ont été informés des conclusions de la mission d'enquête en Albanie (24-26 février 2016).

Sur les observations effectuées en France
Pour la première fois, depuis la signature de la Charte Européenne de l'autonomie locale en 2007, des rapporteurs (Autriche, Pays-bas) se sont rendus en France pour apprécier le respect par la France de ses engagements conformément à la Charte européenne de l'autonomie locale.

La recommandation faite suite à cette visite a été adoptée par 143 voix pour 2 contre et 7 abstentions.

«Les rapporteurs notent d'abord un progrès, globalement, dans le processus de décentralisation en France. Le rapport souligne en outre les efforts déployés par la France dans le domaine de la coopération entre collectivités territoriales, notamment en ce qui concerne la coopération transfrontalière. Est aussi constatée une plus grande autonomie financière de ces collectivités grâce à une part croissante des ressources propres dans leur budget. En ce qui concerne la réforme territoriale, les rapporteurs se montrent en revanche préoccupés par l'absence de véritable consultation des collectivités locales avant le vote de la loi entrée en vigueur le 1er janvier 2016, ainsi que par le déséquilibre financier entre les collectivités territoriales dû à un système inadapté de péréquation et à une recentralisation au niveau national des décisions fiscales locales.
Par conséquent, il est recommandé aux autorités de revoir le processus de consultation des représentants directs des collectivités locales pour toutes les décisions les concernant (article 4), et notamment celles ayant trait à leurs frontières territoriales (article 5). Il est par ailleurs recommandé à la France de revoir son système de péréquation afin de le rendre plus équitable, de décentraliser à nouveau les décisions relatives aux assiettes d'impositions locales ainsi que de clarifier les provenances des ressources financières des collectivités locales. Enfin, le rapport appelle les autorités françaises à clarifier la répartition des compétences entre les différents niveaux d'autorités locales pour éviter tout chevauchement, et à poursuivre l'augmentation de la part des ressources propres dans le budget des collectivités locales.»

Commission de monitoring
La démocratie locale et régionale en France
Rapporteurs
Jakob (Jos) WIENEN, Pays-Bas, Gudrun MOSLER-TÖRNSTRÖM, Autriche.

Une minute de silence pour toutes les victimes des attentats de Paris et de Bruxelles avant le début de la session

La délégation française avec la Secrétaire d'État chargée des collectivités Estelle Grelier